

Conseil doit imposer un vote pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture dudit article, en vertu duquel une somme de 125⁺ est destinée à payer, chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200⁺ pour les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon.

Vue la liste d'inscriptions des jeunes filles de laquelle il résulte que
Mlle Marguerite Gatzin née le 8 Sept. 1911
à Sucroville (Seine) domiciliée Rue Archangé
N° 26.

Marguerite Gaspard née le 11 Mai 1912, à Orsay
domiciliée 13^e Rue Archangé N° 26,
ont demandé à bénéficier du legs Archangé.

Vote :

Marguerite Gatzin - - - - - 10 voix
Marguerite Gaspard - - - - - 3 voix
Marguerite Gatzin est désignée pour l'apprentissage gratuit.

Bénéficiaire
du legs Sarrat

M. le Maire expose au Conseil, qui se réunit mes du testament de M^{me} veuve Sarrat, née Marie Adeline Sellotier, cette assemblée doit imposer un vote, pour la désignation d'une femme veuve, âgée d'au moins cinquante ans, la plus pauvre, et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'un revenu de 830⁺.
Après lecture de la liste d'inscription, comprenant 6 noms, de personnes, il est procédé à un vote qui a donné les résultats suivants:
Veuve Cotelle - - - - - 13 voix.

A l'unanimité, M^{me} veuve Cotelle Adèle, née le 15 Septembre 1831, à Orsay, y demeurant Rue Bourcier, N° 13, est désignée comme bénéficiaire du legs Sarrat pour 1926.

Conformément à la loi en vigueur, le Conseil nomme M. Louis François, pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste

Nomination des
délégués, pour la Révision
de la liste électorale

électorale pour 1926, et M. H. Lefèvre Alexis et
Frévoit René, Membres de la Commission chargés de
juger les réclamations qui pourraient se pro-
duire

Taxe sur les chiens -

A partir du 1^{er} janvier 1926, et aux termes de
la loi de finances du 30 juillet 1920, article 14,
la taxe sur les chiens est ainsi fixée :

Chien d'agrément - - - - - 20^{fr}

Chien de chasse - - - - - 10^{fr}

Chien de garde - - - - - 5^{fr}

Location
de la place du Guiche

M. le Maire est chargé de s'entendre avec les
mêmes locataires des années précédentes.

Étrennes du facteur

Le Conseil décide d'allouer 20^{fr} d'étrennes
au facteur qui dessert la Mairie, cette somme
sera mandatée sur le crédit des dépenses
imprévues du Budget primitif en cours.

Classement domo-
stairie urbaine des avenues

Le Conseil

de Mondétour et de Bures

Sur les conventions passées entre la commune
d'Orsay, et les propriétaires du lotissement
d'Orsay, Gares, conventions approuvées par
M. le Maire les 26 septembre 1922 et 7^o septembre
1923.

Sur le procès verbal de réception définitive des
travaux de construction des avenues de Mondétour
et de Bures.

Sur les plans parcellaires et d'alignement
qui figurent par une teinte rose, les terrains
à incorporer dans le domaine public commu-
nal, au titre de la voirie urbaine.

Considérant qu'il importe d'adopter les ali-
gnements tels qu'ils limitent la teinte rose du plan
et qui sont figurés sur le terrain à l'aide de bor-
nes existant au droit de chaque lot de terrain

Libère :

Accepte définitivement les deux avenues créées
dans le lotissement d'Orsay, Gares, et dé-
nommées Avenues de Mondétour et de Bures
Adopte les alignements de ces deux voies, sui-
vant les lignes formant limite de la teinte rose

Rue de Lozère
Reprise d'alignement
Prix du mètre carré
à acquérir.

du plan.

Demande à M. le Préfet, de bien vouloir pro-
noncer le classement des dites avenues, dans la
voirie urbaine publique de la Commune d'Orsay.
M. le Maire donne connaissance au Conseil
d'une lettre de M. l'Agent Supérieur cantonal demandant
clant la fixation du prix des terrains à payer
aux propriétaires riverains de la Rue de Lozère
par suite de la réalisation des alignements du
nouveau plan approuvé.

Il signale que pour la fixation des indemnités
de terrain, le Conseil municipal aurait pour
chaque affaire, à donner son avis. Il propose
à l'assemblée, afin d'éviter des délibérations suc-
cessives, toutes semblables, de fixer un prix du
mètre carré qui s'appliquera à toutes les appli-
cations, jusqu'à nouvel avis du Conseil.

Le Conseil.

Est d'avis, de fixer à 8^f, par mètre carré, la
valeur des terrains à acquérir, le long du chemin
de Grande Communication N° 68, embranchement
pour la réalisation des nouveaux alignements
approuvés.

Autorise M. le Maire à signer les procès-verbaux
d'estimation établis sur le prix maximum de
8^f.

Apprentissage gratuit.

M. le Maire expose au Conseil que le crédit affecté
à l'apprentissage gratuit, inscrit au Budget pré-
mitif de 1924, ayant été annulé, par suite de
l'interruption de l'apprentissage de la jeune
Marie Richet, orpheline de père et de mère, il y a
lieu de rétablir ce crédit.

Le Conseil est d'avis de voter la somme de 125^f
à Mme Veuve Harchand, tutrice de cette jeune
fille, et destinée à payer les frais de son appren-
tissage de couturière.

Assurance
des employés communaux

Le Conseil invite M. le Maire à contracter un
avenant avec la compagnie Générale d'Assurance
contre les accidents, 59 Rue pour assurer les em-
ployés communaux suivants, contre les accidents.
de l'Académie, Paris.

1. Le Secrétaire de la Mairie 2. Le Secrétaire Adjoint de la Mairie 3. L'aide de l'école maternelle 4. La cuisinière de la cantine 5. L'aide de la cuisinière de la cantine 6. La balayeuse de la Mairie.

Chemin des Maires -
Maire Sargé -

Le Conseil donne acte à M. le Maire, de la communication qu'il a faite au Conseil, relative à ce sujet.

Société des Baux

La demande de l'augmentation des prix des eaux, est renvoyée à la Commission des Eaux.

Plan d'aménagement

Donne acte à M. le Maire, de sa communication relative au plan d'aménagement, et à la modification du régime sanitaire.

Abattage d'arbres -

Le Conseil donne un avis favorable à l'abattage des arbres de M. Lurmeix, Rue de l'Yvette.

Numérotage
des Rues -

Le Conseil approuve le projet de numérotage des Rues, présenté par M. le Maire.

Indemnité de logement

Lecture est faite de la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement primaire, en date du 3 Novembre 1925, fixant à 800⁺ par an, à partir du 1^{er} Octobre 1925, l'indemnité de logement à allouer à M^{me} Dupont, Institutrice Adjointe à Esnary, égale à celle de ses collègues.

Le Conseil.

Vote en titre de complément au crédit, affecté à cette dépense, 50⁺ francs le 4^e trimestre 1925, et 200⁺ pour l'année 1926, à prendre sur les fonds libres de chaque exercice.

Familles nombreuses
Révision des taxes -

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'art. 3 de la loi du 14 juillet 1913 sur l'Assistance aux familles nombreuses, modifiée par l'art. 192, de la loi de finances du 13 juillet 1925, et il invite le Conseil municipal, en conformité de cette loi, à fixer le taux mensuel. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 15⁺ le taux de l'allocation mensuelle à servir aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1913, sur l'Assistance aux familles nombreuses.

Service
médical gratuit

Le conseil approuve les changements appor-
tés par la Commission d'Assistance, à la liste
du service médical gratuit de 1925.
A ajouter

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Genet André 1 an | 15 - Jubault Denis |
| Mme Roger née du
Général Duchesne | 27 - Legras Henri |
| Garriver Louis. Née
Micheaux 28 | 29 - Mangin Paulette |
| | 30 - Robert Jannine |
| | 40 - Halère décédé |

Cote la somme de 1600^f pour les frais de la
Médecine gratuite, et 50^f pour les petites opéra-
tions chirurgicales.

Assistance
aux femmes en couches

M^{me} Motte née Normand âgée de 25 ans, domiciliée
au Hameau de Nordétour, à Orsay, de puis le
7 Janvier 1925, et précédemment Rue de
Jambes N° 229, à Paris 14^e sans ressources, à son
2^e enfant. Admise en 2^e partie.

M^{me} Bureau née Roger, née à Orsay, le
5 Avril 1905, domiciliée Rue du Général Duchesne,
le mari de retour du Régiment, sans ressources,
à son 2^e enfant. Admise en 1^{re} partie.

Assistance
aux familles nombreuses

M. Dupont Armand père de 4 enfants, dont le 4^e
n'a que 7 ans. habitant cette Commune, depuis
le 1^{er} Oct. 1925, et précédemment à Rocquencourt
Seine et Oise du 1^{er} février 1923 au 1^{er} février 1925,
Massy (Seine et Oise) du 1^{er} février 1925 au 1^{er} Oct.
1925. Jardinier, sans ressources, ayant un mo-
deste salaire. Admis en 2^e partie.

Déclaration

et classement du sentier
rural N° 5 de la Dismanche
et classement dans la voirie urbaine

Le Conseil donne acte à M. le Maire du procès-
verbal de la Commission des chemins, en date
du 7 Octobre 1925, cette commission a reconnu
que les travaux exécutés étaient conformes aux
cahier des charges, plan et profils, et qu'ils pou-
vaient être acceptés définitivement par la Commune
d'Orsay, à dater de ce jour.
Et ont signé les Membres présents.

(Signatures)
Lefevre, J. Lemer, Amaro, Lemer, J. Lemer
A. Lully, A. Chouart

Séance du 25 Décembre 1925.

Convocations.

Le mardi 22 Décembre 1925.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 26 Décembre 1925, à 20 heures, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire...

Blondel

Le samedi 26 Décembre, à 20 heures, les Membres formant le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour, après avoir été régulièrement convoqués, et sous la présidence de M. Troux 1^{er} Adjoint.

Sont présents: M. M. Troux 1^{er} Adjoint, Simon 2^e Adjoint, Lemerle, Jolly, Lefèvre, Filain, Roux, Grievost, Chauvenin, Colin, Hurotte, Coussou, Leroux.

Sont absents: M. M. Blondel, Maire, Lapostolle excusés et M. Couvê.

Conformément à l'art. 53, de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire, pris dans le sein du Conseil.

M. Chauvenin a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordures ménagères. Après toutes les démarches faites, il en est résulté qu'il était impossible de procéder à une Adjudication.

Le Conseil.

Approuve le marché de gré à gré, passé avec M. Faucher, Entrepreneur de transports, Avenue de Paris, N^o 39, à Salaiseau Seine-et-Oise, valable pour une année et s'élevant à la somme de 18000^{fr}... qui comprendra l'enlèvement des boues, ordures ménagères, et non industrielles, et herbes provenant du nettoyage des trottoirs en 1926.

Distributeurs d'essence

Le Conseil.

sur sa délibération de principe du 14 Août 1925.
 sur les rapports et avis de M. M. les Agents Voies
 en date des 9 Octobre, 16 et 26 Novembre 1925.
 Considérant qu'il importe maintenant de
 fixer les chiffres des redevances à percevoir pour
 les divers appareils pouvant être établis à Orsay

Délibère :

Les chiffres des redevances à percevoir, au pro-
 fit de la Commune, pour les distributeurs d'essence
 seront les suivantes :

1. Appareils distributeurs fixes alimentés par une ca-
 nalisation souterraine -
 - Chemins d'eau de grande Comm. et voies urbaine 150⁺ (Plus
 - Route nationale N° 188 - - - - - 100⁺ (100⁺ pour
 - Chemins vicinaux ord^{re} et chemins ruraux - 100⁺ (L. 2^{me} et 3^{me})
2. Appareils mobiles sur chariots et canalisations aériennes
 partant d'une borne placée hors de la voie publique.
 - Chemins de grande Communication hors de l'agglomération - 75⁺
 - et voies urbaines dans l'agglomération 150⁺
 - Chemins vicinaux ordinaires hors de l'agglomération 50⁺
 - et chemins ruraux dans l'agglomération 100⁺

Le point de départ pour la perception des
 redevances sera le 1^{er} Janvier 1926.

Inuite M. le Maire à prendre un arrêté pour
 fixer les délais de déclaration des appareils existants
 au 1^{er} Janvier 1926.

Désaffectation de l'ancien Cimetière

L'étude en est renvoyée à la commission des travaux

Dépotoir communal Lempunt

La décision à prendre est ajournée.

Établissement. Tarif

A partir du 1^{er} Janvier 1926, le Tarif des fosses
 sera le suivant :

- Fosse d'Adulte - - - - - 20⁺
- id - Indigent - - - - - 15⁺
- id - Enfant - - - - - 10⁺
- id - Enfant indigent - - 5⁺

Exhumation à la charge de la Com^{mune} 25^{fr}
 Fosse ordinaire en concession 20^{fr}
 Fosse 0^m 50 en plus de 2 mètres 20^{fr}
 Exhumation Adulte 30^{fr}
 - id - Enfant 18^{fr}
 - id - dans une caveau 6^{fr}

Descente d'un corps dans un caveau 6^{fr}
 - id - dans le caveau provisoire 6^{fr}

En raison de la cherté de la vie, tous jours
 employés municipaux croissant.

Le Conseil est d'avis, à partir du 1^{er} Janvier
 1926, d'allouer mensuellement une indemnité
 supplémentaire de vie chère de 5^{fr} aux
 Employés municipaux désignés ci-dessous:

Le Secrétaire de la Mairie, le Secrétaire Adjoint
 les cantonniers, 1^{er} aide de l'école maternelle.
 Sur la demande de M^{lle} Gibis Directrice de
 l'école maternelle, le Conseil vote la somme
 de 100^{fr}, qui sera prélevée sur les fonds libres de
 l'exercice 1925, et destinée à l'achat d'objets
 pour un arbre de Noël.

Le Conseil autorise M. le Maire, à propos de l'entretien
 des intérêts de la Commune, les dépenses faites
 dans le lieu cimetière.

Le Conseil dépose sur le bureau, l'avenant à la
 police N^o 105953, de la compagnie générale
 d'Assurances contre les accidents, 1^{er} Rue de l'Éclair
 N^o 59, à Paris.

Cette police, qui, garantira désormais tout le per-
 sonnel que pourra employer la Commune d'Orsay
 et comprenant:

- 2 Secrétaires de Mairie
- 1 Appariteur, garde champêtre
- 11 Cantonniers ou aides
- 11 Femmes
- 1 Aide à l'école maternelle (ménage)
- 2 Cuisinières occasionnelles ou aides
- 1 Boulanger (Mairie)

La Cie générale d'Assurances garantira la res-
 ponsabilité de la Commune d'Orsay, jusqu'à concurrence
 de 100000^{fr} par accident.

Traitement
Employés municipaux croissant.

Le 10 Janvier

Objets
École Maternelle

Epaves
du vieux cimetière

Assurance
des employés communaux

Sapeurs-Sompiers.

La prime annuelle est portée de 44^{fr} 15, à 65^{fr} 20
calculée sur 38100^{fr} de salaire à 1^{er} 72^{fr} p^o.

Le Conseil, en vue de participer à la réorganisation
de la Subdivision des Sapeurs-Sompiers.

Est d'avis, à partir du 1^{er} janvier 1926.
D'accorder diverses allocations aux hommes
qui en feront partie :

Savoir :

La Subdivision sera composée d'un Officier :
les 2 Sous-Officiers, à chacun 75^{fr} 150^{fr}
le Sapeur 10^{fr} de supplément 10^{fr}
les 2 Caporaux, chacun 60^{fr} 120^{fr}
14 Sapeurs à 50^{fr} 700^{fr}
Manœuvres et sorties (pour chaque homme) 5^{fr}
Incendie, le jour et de l'heure, la nuit 5^{fr}

Vote à cet effet, un crédit supplémentaire
de 1400^{fr} à prélever sur les fonds libres de l'exercice
courant.

Association des Maires. Il est fait lecture du Bulletin de l'Association
des Maires de Seine-et-Oise concernant la cotisa-
tion annuelle de 10^{fr}.

Le Conseil

Considérant que l'Association a pour but la dé-
fense des intérêts communaux

Vote la somme de 30^{fr}, pour les années 1925 et 1926,
à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant.

Écoles - Congé.

Le Conseil sur la proposition des Maîtres et Maî-
tresses des écoles communales, fixe ainsi qu'il suit,
les 6 jours de congé supplémentaires.

Les 26, 28, 29, 30, Décembre 1925, 2^e Janvier 1926,
et le lendemain de la fête de la Vierge.

Salle de la Mairie.

En raison de l'accroissement des lotissements, il est
décidé que la salle de la Mairie ne sera pas mise
à la disposition des assemblées ayant rapport aux dits
lotissements.

Diverses communications. Acte est donné à M. le Maire, pour les di-
verses communications qui il a faites au Conseil.

Assistance aux femmes
en couches.

M^{me} Hamon née Leroy, habitant Orsay, depuis
1922, à son 3^{ème} enfant, sans ressources, ayant de
bons antécédents. Admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux Vieillards
 Femme Hacary, née Gannery Henriette, journalière, née
 le 3 Septembre 1855, habitant Cray depuis 52 ans, sans
 ressources, Sa fille M^{me} Germaine s'engageant à lui verser
 20^{fr} par mois, admise en 1^{re} partie.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

~~Blondel~~ & Druas & Simon
 of Lyons & Amaro
 sur Rome
 Vilain
 2^e Préfect
 C. Lutin
 A. Druas

Elections sénatoriales

Procès-verbal
 de l'élection de 3 délégués et 1 Suppléant

Le mardi neuf cent vingt-six, le 10 du mois
 de janvier, à quatre heures, le Conseil municipal
 de la Commune d'Écray s'est réuni dans le
 lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
 de M. Blondel, Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Chouveau
 étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

- 1 - Blondel Paul 9 - Sievert René
- 2 - Follet Pierre 10 - Chouveau Albert
- 3 - Simon Gabriel 11 - Marcelle Alexandre
- 4 - Lapostolle Alfred 12 - Colin Alfred
- 5 - Druas Emile 13 - Chouveau Louis
- 6 - Péjère Alexis 14 - Leroux François
- 7 - Vilain Joseph 15
- 8 - Lorne Eugène 16

Absents: M. M. Lemerle et Grouvé qui se sont excusés.
 M. le Président a donné lecture.

- 1^o Les articles transcrits ci-dessus de la loi organique
 du 2 février 1875, sur les élections des Sénateurs,
 modifiée par la loi du 9 Décembre 1884.
- 2^o Le décret du 16 Décembre 1925, concernant les
 les Conseils municipaux, à l'effet de procéder

à l'élection de leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection sénatoriale, qui doit avoir lieu le 4 février 1876, au chef-lieu du département.
 3^e De l'art. 153 de la loi du 30 Décembre 1875, et des articles 3 et 4, du décret du 3 Janvier 1876, visés dans le décret de convocation.
Election des Délégués.

1^{er} Tour de scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 Délégués.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, au président, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 14 heures. Il a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	-----	14	
1 Bulletin blanc ou nul	-----	1	
Reste pour les suffrages exprimés	-----	13	
Majorité absolue	-----	8	
Ont obtenu			
	M. Blondel	-----	13 voix
	M. Dreux	-----	9 voix
	M. Simon	-----	7 voix
	M. Lorne	-----	6 voix
	M. Jolly	-----	1 voix
	M. Lemerle	-----	1 voix
	M. Chouvenin	-----	1 voix
	M. Leroux	-----	1 voix

Ont réunis la Majorité absolue, et ont été proclamés délégués.

M. Blondel né le 27 février 1857 qui a accepté
 M. Dreux Edouard né le 21 sept 1871
 M. Simon né le " " " "

2^e Tour de Scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats

suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	-----	14
1 Bulletins blancs ou nuls	-----	4
Reste pour les suffrages exprimés	-----	10
Majorité absolue	-----	8
Ont obtenu	-----	
M. Lorne	-----	9 voix
M. Simon	-----	4 -
M. Melain	-----	1 -
M.	-----	-
M.	-----	-

C'est ainsi la Majorité absolue et ont été proclamés élus.

M. Lorne	le 7 Dec. 1856	voix
M.	le	voix
M.	le	voix

3^{ème} Jour de Scrutin.

Le 3^{ème} jour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne
 1 Bulletins blancs ou nuls
 ont été proclamés élus, comme ayant obtenu la majorité relative.

M.	Méant	le	qui a obtenu
M.		le	-

Election d'un Suppléant.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection d'un suppléant.

1^{er} Jour de Scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	-----	14
1 Bulletins blancs ou nuls	-----	4
Reste pour les suffrages exprimés	-----	10
Majorité absolue	-----	8

{	M. Simon	-----	9	voix
	M. L'huvenier	-----	2	voix
	M. Lapostolle	-----	1	voix
	M. Lemerle	-----	1	voix
	M. Jolly	-----	1	voix
	M.			

A réuni la majorité absolue et a été proclamé élu suppléant.
 M. Simon né le 59 ans qui a
 3^e jour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins traversés dans l'urne -----
 Bulletins blancs ou nuls -----
 Reste pour les suffrages exprimés -----
 Majorité absolue -----

{	M.	} Rien
	M.	
	M.	
	M.	

A réuni la majorité absolue et proclamé suppléant.
 M. né le qui a
 3^e jour de scrutin.

Le 3^e jour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins traversés dans l'urne -----
 Bulletins blancs ou nuls -----

{	M.	} Rien
	M.	

A été proclamé élu, comme ayant réuni la majorité relative. M. né le qui a

Observations et réclamations.

La séance a été levée à 15 heures.
Et ont signé, les Membres présents.

Le Président

Blondel Les Membres du Conseil

R. Pivert

Le Secrétaire

Vilain

A. Choisy

E. Simon

[Large decorative flourish]

Le Conseil rentre en séance.
Sont présents: M. H. Blondel, Maire, Lacroix,
L'adjoint, Simon, L'adjoint, Jolly, Lapostolle,
L'adjoint, Delain, Simon, Lacroix, L'adjoint,
Marotte, Colin, Lacroix, L'adjoint.

Sont absents: M. M. Simon et Lacroix.
M. Lacroix est élu secrétaire et donne lecture
du procès verbal de la précédente séance qui est
adopté à l'unanimité.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire
invite le Conseil municipal à prendre ses décisions
sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil décide de vouloir aboutir, dans un laps
de temps rapproché, la solution de l'établissement
d'un dépôt communal, et l'établissement d'un
factorise M. le Maire à tenter un emprunt com-
mune de 500.000 à 8 1/2 % par obligation de
500^f, dont

250^f en souscrivant

250^f à la délivrance des titres.

et l'invite à se mettre d'accord avec les Membres
de la Commission des Finances.

Le Conseil est d'avis, à partir de ce jour, de ne
plus accorder de concessions de terrain
dans le cimetière, aux personnes n'ayant pas
leur domicile dans la Commune.

Le nouveau tarif des concessions est fixé

Dépôt
emprunt communal

Cimetière
nouveau tarif des concessions

comme il suit:

Concession perpétuelle	soit 300 mètre	600 ^f	
- ad -	Arrière	soit 100 mètre	200 ^f
- ad -	temporaire de 15 ans	soit 60 mètre	120 ^f

Eglise

M. le Maire dépense sur le bureau un devis s'élevant à 10.608^f montant des travaux de réparation aux couvertures de l'église.

Le Conseil a après en avoir délibéré, Considérant que l'état des finances actuelles ne permet pas de faire cette dépense.

Décide de procéder à la réfection de la toiture du clocher et au même temps, de la pose d'un nouveau cadran en laiton enroulé, à l'horloge communale.

La dépense, relativement minime, sera prélevée sur le crédit d'Entretien des bâtiments communaux inscrit au Budget primitif.

Gay

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication relative à la Compagnie du Gaz et engage M. le Maire, à donner suite à ses propositions.

Electricité

Le Conseil proteste contre les déficiences de l'électricité et invite M. le Maire, à étudier, s'il n'y a pas lieu à infliger des pénalités contre la Société Sud-Lumière.

Cimetière

Concession N° 77 partie - Après délibération, Le Conseil fait l'abandon du caveau construit sur une partie du N° 77, dans le nouveau cimetière dont deux concessions seulement sont achetées par M. M. Lévassier-Louis et V. Bellehache qui font don, à la Commune, de la somme de 11700^f à titre de compensation.

Salariage de la Mairie - Il est décidé, que le salaire annuel de la Salariée de la Mairie, est porté, à partir du 1^{er} janvier 1926, de 500^f à 600^f.

Assistance aux Vieillards

M. Garnier Louis René né le 29 Octobre 1852 à Orsay, y demeurant depuis sa naissance sans ressources, atteint de paralysie, n'ayant qu'un fils, dont il ignore le domicile, Admis en 1^{re} partie.

Examen
des employés communaux.

Le Conseil,

Decide de renouveler sa deliberation du 14-juin-1925, concernant une augmentation ^{mensuelle} de 50 qui sera allouee a tous les employés communaux qui en ont benéficié jusqu'à ce jour.

Les Membres présents ont signé au Registre.

(Signatures: J. Simon, E. Dum, J. Blondel, R. Priost, L. Lully, R. Roux, A. Bourgeois)

Session de Février 1926.

Convocation.

Le mardi 9 Février 1926.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 13 février, à 9 heures, à la Mairie, à l'effet de deliberer sur les affaires portées à l'ordre du jour, à l'occasion de la session de février.

(Signature: J. Blondel)

Le samedi 13 février, à 9 heures, les Membres du Conseil municipal d'Ormy, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Présents: M. M. J. Blondel, Maire, F. Roux, 1^{er} Adj. Simon, 2^{ème} Adj. Lejeune et Alexis, L. Lully, Priost, Roux, Roux, Harotte, Colin, Carasson, L. Roux.

Absents: M. M. Gilain excusé, Lemerle, Jolly, Lajustolle.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Phouvenin lequel fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire soumet au Conseil les différentes affaires portées à l'ordre du jour.

M. le Maire communique au Conseil, la circulaire

Recensement
de la population

laire préfectorale, concernant le dénombrement de la population et les dépenses affectées à ce dénombrement qui quennal.

Vote un crédit de 1500^{fr} sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1926, sur lequel seront prélevés toutes les dépenses affectées à ce travail.

Le Conseil.

Désireux de réaliser le plan d'aménagement autorisé par Monsieur le Préfet, le 14 Septembre 1925, et le projet de dépôt communal autorisé par arrêté préfectoral en date du 16 Juin 1925, invite M. le Maire à contracter un emprunt communal de 150.000^{fr} auprès des particuliers.

Cet emprunt d'une durée de 30 annuités, sera représenté par 300 obligations au porteur, de 500^{fr}, émises à 450^{fr}, productives d'intérêts à 7% remboursables par tirages au sort, à partir de la sixième année, suivant tableau d'amortissement, annexé à la présente délibération.

Le montant de cet emprunt sera employé pour la somme de cinquante-cinq mille francs, au plan d'aménagement, et pour la somme de Cent dix mille francs à l'établissement du dépôt, y compris le prix d'achat du terrain.

Le paiement des annuités prévues au tableau d'amortissement, s'effectuera à l'aide d'une imposition extraordinaire de 21^{fr} 40 pendant cinq années, à partir de 1926, et de 30^{fr} 63 pendant vingt-cinq années, à partir de 1932. L'adite imposition devant subir, chaque année, les modifications que comporte le tableau d'amortissement.

La première annuité pour 1926, sera imputée sur les disponibilités du Budget de cet exercice.

Destruction du
Grainière des Isles.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Teschereau, locataire de la prairie qui déclare que l'âge et la hauteur de ces arbres par le manque d'œuvre spéciale indispensable, il lui est pratiquement impossible d'assurer la destruction du bois; il demande au Conseil l'autorisation d'abattre